

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 84 (1958)
Heft: 24

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'E.P.U.L. (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.
Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »

Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel; R. Neeser, ing.; P. Waltenspuhl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 26.—	Etranger.	Fr. 30.—
Sociétaires	»	» 22.—	»	» 27.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II. 57 75, Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 275.—
1/2 »	» 140.—
1/4 »	» 70.—
1/8 »	» 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.

Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction d'une Ecole de commerce, à Genève.

L'actualité aéronautique (X).

Bibliographie. — Service de placement. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

Extrait du règlement-programme

En février 1958 le Département des travaux publics du canton de Genève ouvrirait un concours en vue de la construction d'une Ecole de commerce, à la rampe de Saint-Jean.

Etaient admis à concourir: les architectes genevois, quel que soit leur domicile, les architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis et avant le 1^{er} janvier 1958.

Les projets étaient à déposer au Secrétariat du Département des travaux publics avant le 29 août 1958, à 17 heures.

Le jury disposait d'une somme de 25 000 fr. pour primer les six meilleurs projets et d'une somme de 5000 fr. pour des achats éventuels.

Le bâtiment était destiné à l'enseignement des branches commerciales. Il s'agissait d'une école mixte.

Extrait du rapport du jury

Le jury, composé de M. J. Dutoit, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics; M. A. Borel, conseiller d'Etat chargé du Département de

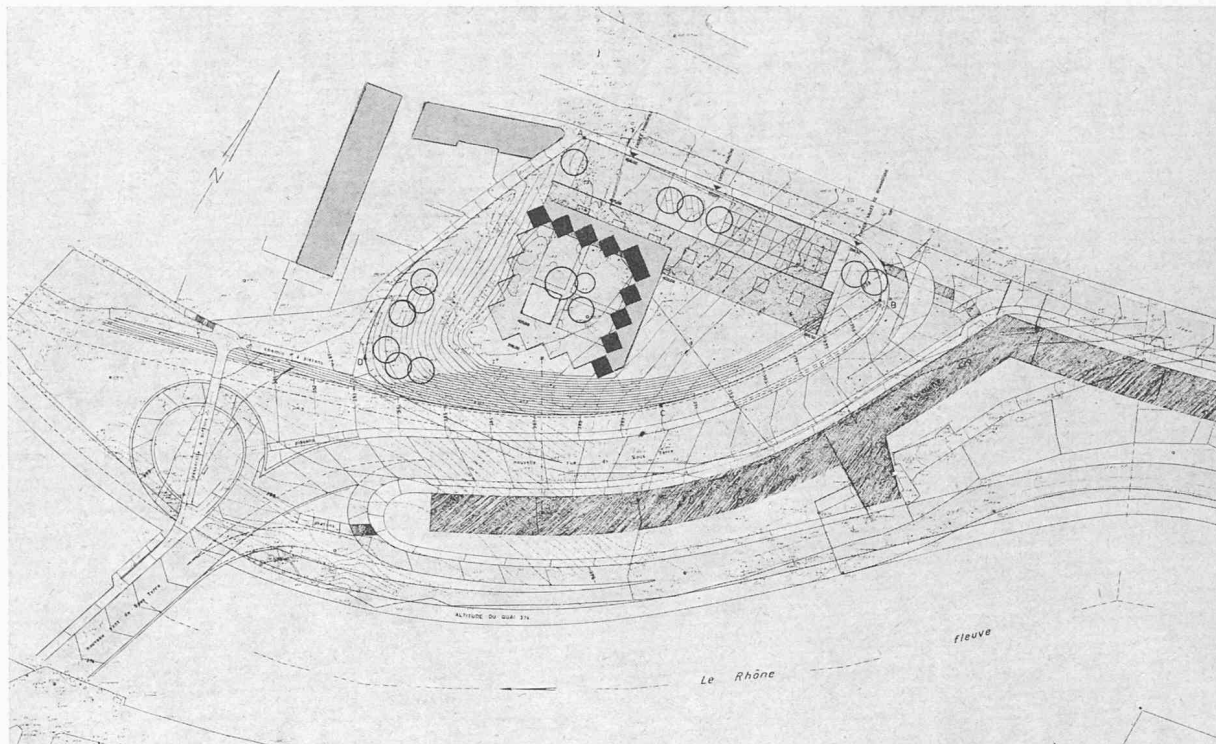
l'instruction publique; M. E. Baud, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Genève; M. L. Chatelain, président de l'Association des maîtres et maîtresses de l'Ecole supérieure de commerce de Genève; M. P. Davoine, architecte à Genève, remplaçant M. Marc Piccard, architecte à Lausanne, excusé; M. A. Cingria, architecte à Genève; M. J. Erb, architecte à Genève, M. E. Martin, architecte à Genève; M. A. de Saussure, architecte à Genève; membres suppléants: M. H. Grandjean, secrétaire général du Département de l'instruction publique, suppléant le chef de ce département; M. G. Friedrich, chef du service des bâtiments de l'Etat suppléant le chef du Département des travaux publics; M. G. Lévy-Oville, architecte à Genève; expert avec voix consultative: M. A. Marais, architecte, chef du service d'urbanisme; secrétaire du jury avec voix consultative: M. A. Vienne, secrétaire général du Département des travaux publics, s'est réuni le jeudi 18 et le vendredi 26 septembre 1958 au Palais des Expositions, où étaient exposés les projets, sous la présidence de M. E. Martin.

Trente et un projets ont été déposés au Département des travaux publics dans le délai prévu.

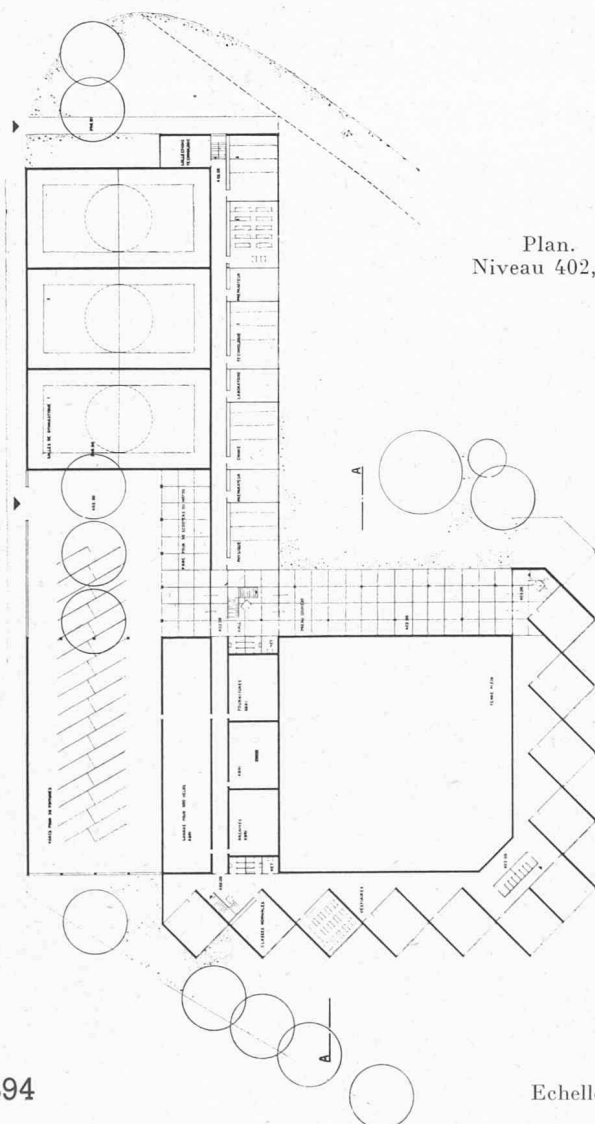
(Suite page 398.)

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

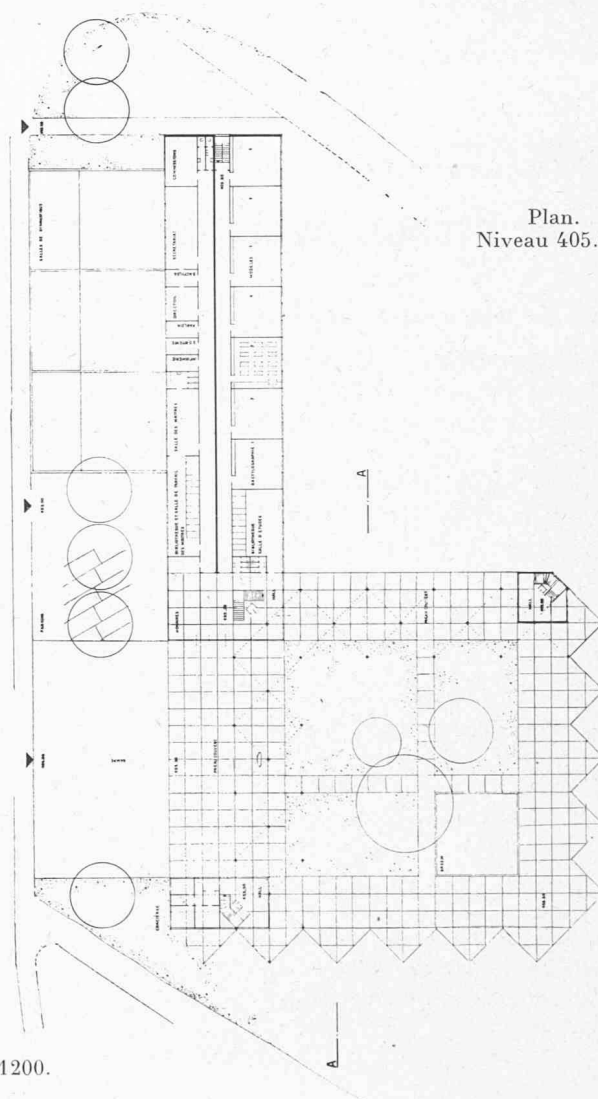
1^{er} prix : projet « Classe », M. Georges Addor, achitecte S.I.A., F.A.S., Genève.



Situation — Echelle 1 : 3000.



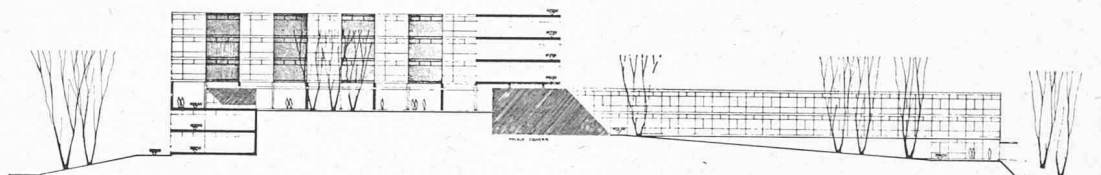
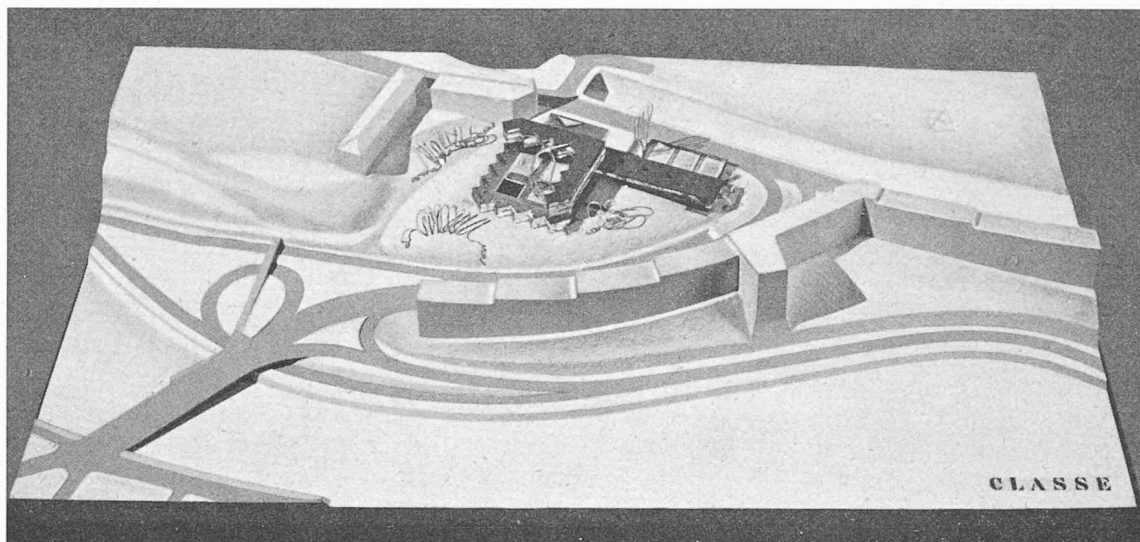
Plan.
Niveau 402,00.



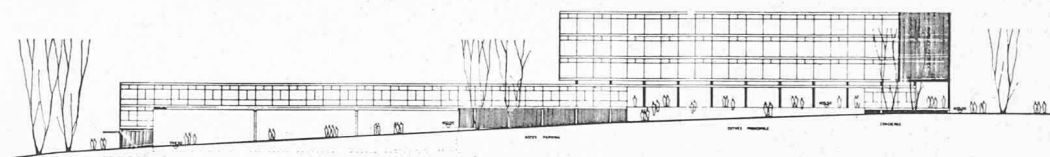
Plan.
Niveau 405.50.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

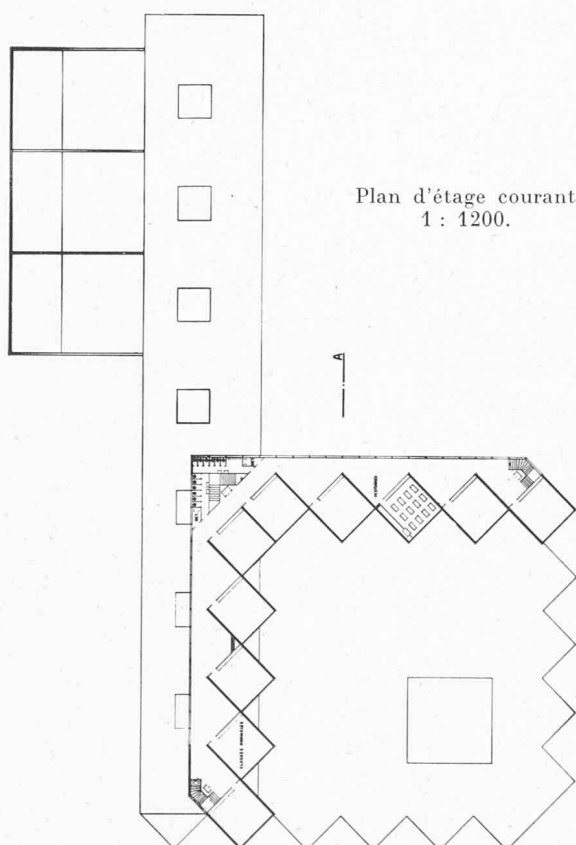
1^{er} prix : projet « Classe », M. Georges Addor, architecte S.I.A., F.A.S., Genève.



Façade sud. — Echelle 1 : 1200.



Façade nord.



Plan d'étage courant.
1 : 1200.

Jugement du jury

Projet sensible et harmonieux.

Excellent parti d'un groupe largement ouvert vers le sud-ouest, seule échappée sur le paysage, et s'incorporant au terrain et aux futurs immeubles voisins, sans être gêné par ces derniers.

Bons dégagements sur la rue de Saint-Jean, notamment pour le parking directement accessible de plain-pied. Agréable jeu des volumes, bien qu'on puisse discuter la pénétration des salles de gymnastique sous l'administration.

Organisation interne judicieuse et très raisonnée permettant une souple répartition des élèves, soit en classes mixtes, soit en séparant les jeunes gens des jeunes filles.

Les classes normales, d'une orientation uniforme vers le sud-ouest, sans vis-à-vis, bénéficient toutes de la vue.

Les couloirs des deux étages inférieurs de classes sont difficiles à éclairer et à ventiler.

Les classes spéciales sont heureusement groupées sur un accès central.

Les cinq étages de classes normales coupés par l'esplanade et par le rez-de-chaussée supérieur conçu comme un vaste préau couvert au niveau de l'entrée, sont admissibles.

L'architecture, très aérée, est d'une heureuse expression et bien à l'échelle de la destination de l'édifice.

L'économie du projet est obtenue, sur un cube moyen, par un mode de construction rationnel et une judicieuse utilisation du terrain comportant un minimum de terrassement.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

2^e prix : projet « Treize », MM. André et Francis Gaillard, Genève.

Jugement du jury

Parti général très franc et aéré, d'une composition circulaire s'adaptant bien au terrain et recherchant une ouverture sur la vue au rez-de-chaussée et un éclairage bilatéral des classes normales quelle que soit leur orientation.

La construction sur deux étages s'ouvrant principalement sur un patio très largement conçu est favorable à l'atmosphère et à l'exploitation d'une école.

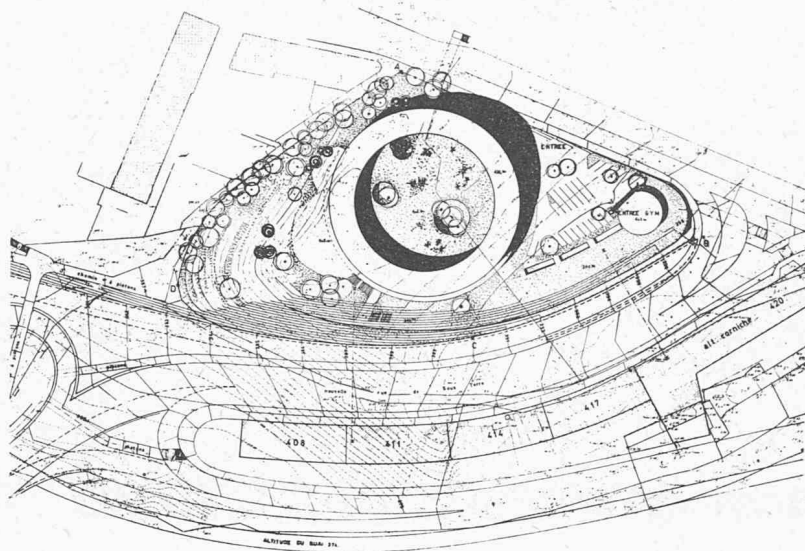
Bonne organisation interne très raisonnée ; toutefois la configuration des classes en segments de couronne n'est pas sans inconvénients pour leur aménagement intérieur.

Le système proposé a l'avantage de supprimer les circulations horizontales, ce qui a pour effet de diminuer le bruit, de créer un esprit favorable à l'enseignement et de réduire le cube de construction.

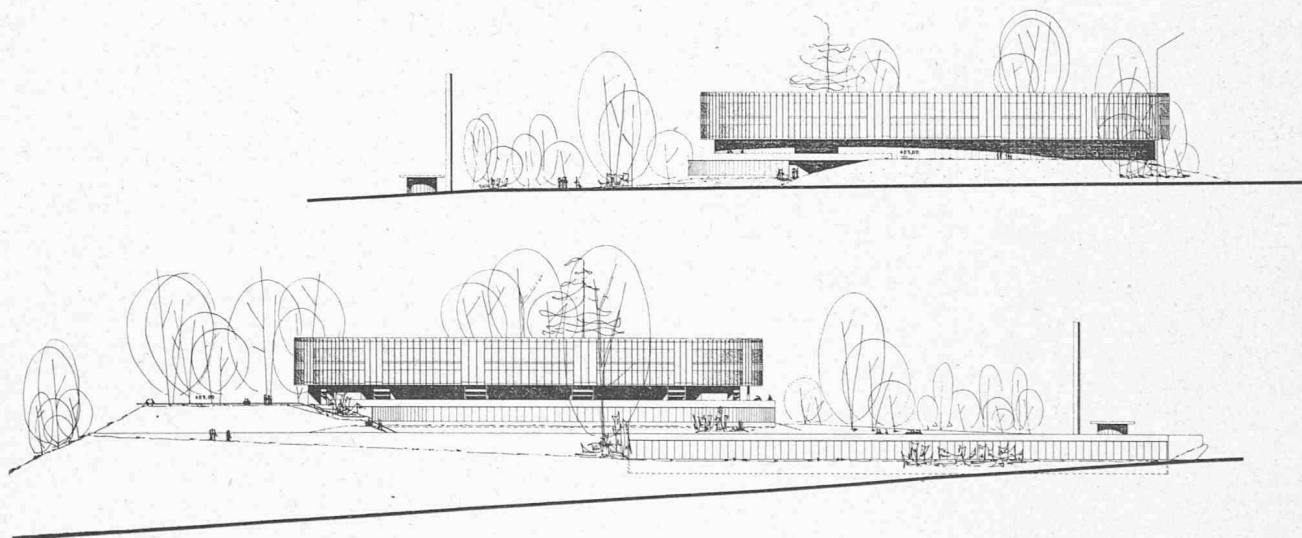
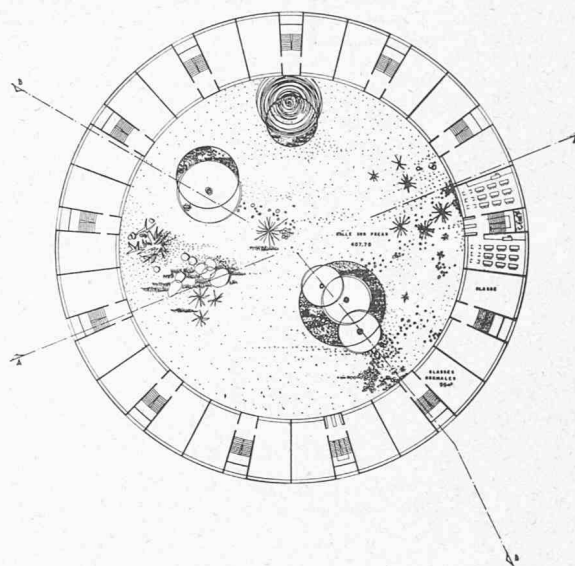
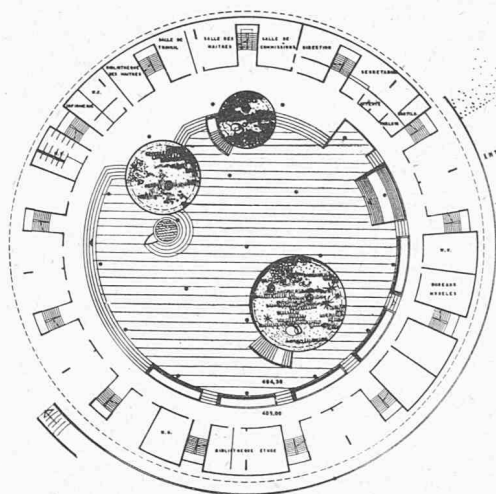
Les accès sont bien aménagés.

Le caractère architectural reflète la franchise, la simplicité et l'harmonie du parti.

Le cube restreint et l'introduction d'éléments standardisés sont favorables du point de vue de l'économie du projet.



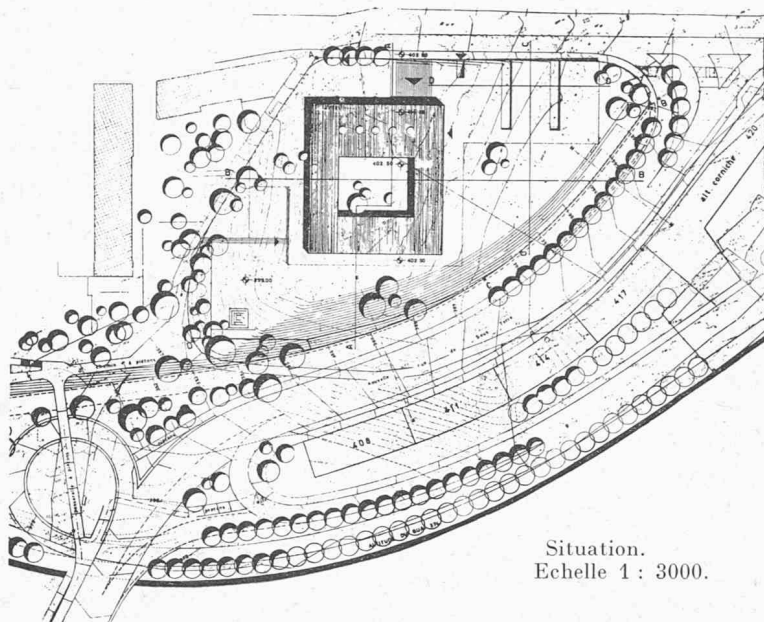
Situation. — Echelle 1 : 3000.



Plans et façades. — Echelle 1 : 1200.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

3^e prix : projet « Unité », MM. Arthur Lozeron, architecte S.I.A., F.A.S. et Marc Moser, architecte S.I.A., Genève.



Jugement du jury

Projet très ramassé, bien à l'échelle du quartier et s'inscrivant heureusement dans le terrain.

La transparence du rez-de-chaussée donne de la grandeur au parti.

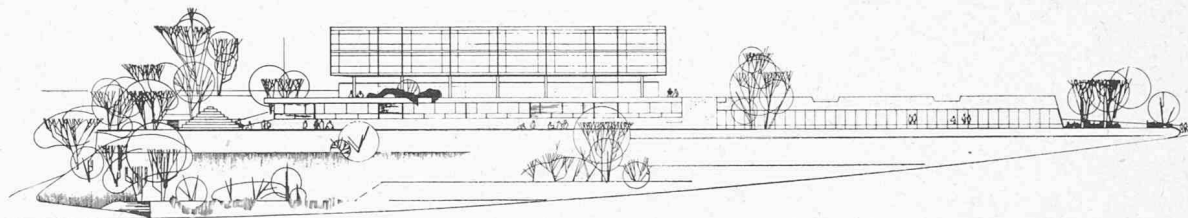
L'accès principal est convenable. Les entrées sont bien situées.

Le parking, d'un accès critiquable, manque de liaison avec le bâtiment.

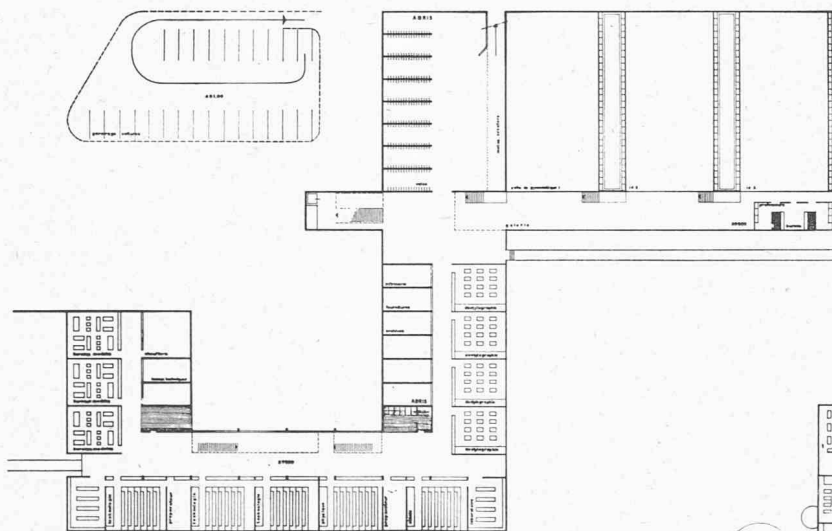
Bonne distribution générale des classes sur deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, mais l'ouverture de huit classes sur la face nord et de huit classes sur le patio est discutable.

L'architecture est sensible et très étudiée.

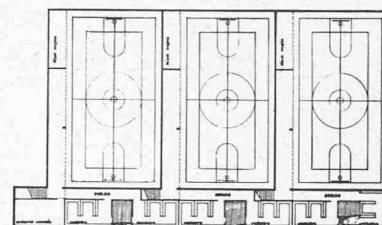
Projet économique du fait de son cube réduit et de son mode de construction rationnel.



Façade sud. — Echelle 1 : 1200.

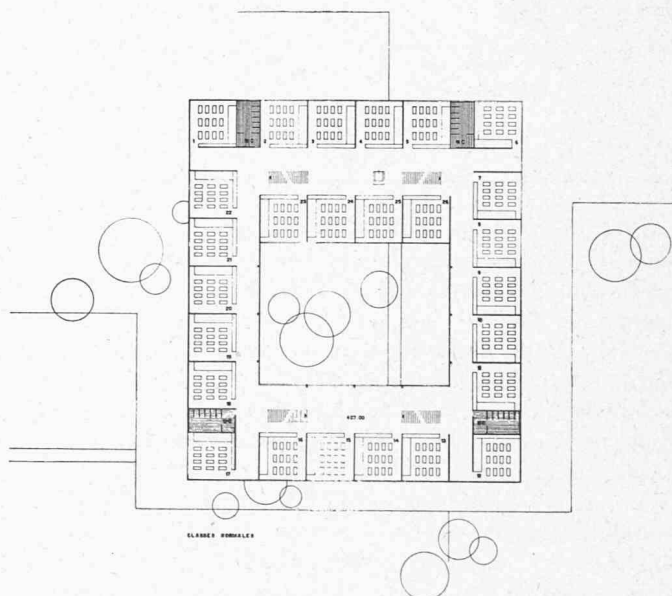


Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1200.



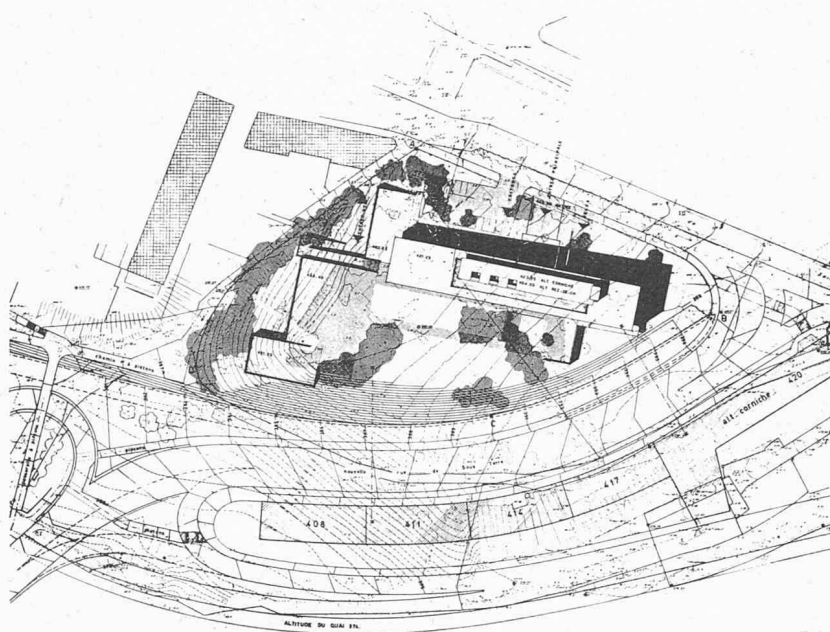
Rez inférieur.

Plan du 1^{er} étage. →



CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

4^e prix : projet « Orienté », MM. Charles, Eric et André Billaud, Genève.



Jugement du jury

Parti nettement affirmé, d'un bloc bien aéré dégagant largement le rez-de-chaussée et les places de jeux du côté de la vue.

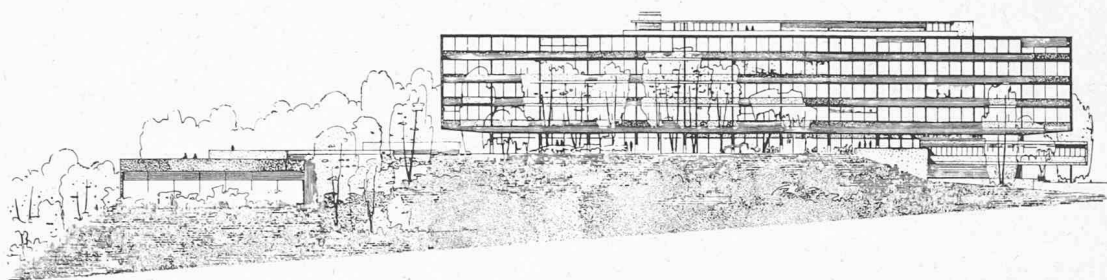
Les accès sont bien étudiés et le parking est convenable.

Bonne organisation intérieure, encore que la répartition des classes sur quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée ne soit pas très favorable.

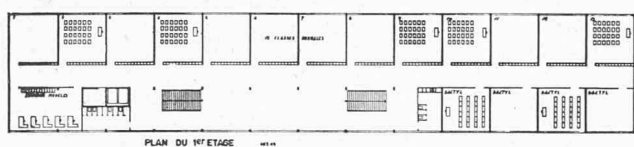
La disposition des vestiaires des salles de gymnastique, entièrement enterrés, est critiquable. En revanche, l'ouverture d'une des salles de gymnastique sur des gradins est une heureuse idée.

L'architecture est sobre et agréable dans son ensemble, à l'exception des superstructures compliquées qui ne semblent pas indispensables.

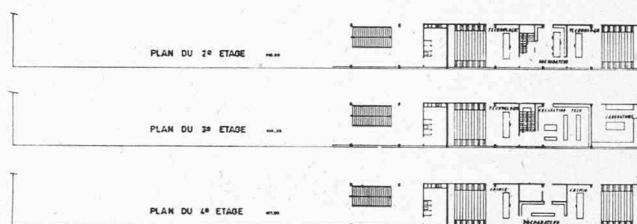
Le cube réel, quoique supérieur au cube indiqué dans la notice, reste peu élevé ; mais l'économie qui en résulte est compromise par l'importance des terrassements nécessités par les salles de gymnastique.



Façade sud-est. — Echelle 1 : 1200.



Plans des étages.



Après un examen individuel des projets, le jury décide de procéder à un premier tour d'élimination au cours duquel est écarté à l'unanimité pour insuffisance générale, un projet.

Le jury décide de passer à un second tour d'élimination au cours duquel sont écartés six projets qui présentent de graves défauts du point de vue de l'implantation, de l'orientation ou de l'organisation générale.

Après cette élimination, le jury examine les projets restant en présence du point de vue du parti, de l'implantation, de l'orientation des classes, de l'organisation intérieure, du caractère architectural et de l'économie générale ; il décide de procéder sur ces bases à

un troisième tour au cours duquel sont écartés dix projets.

Après cette élimination, restent en présence quatorze projets.

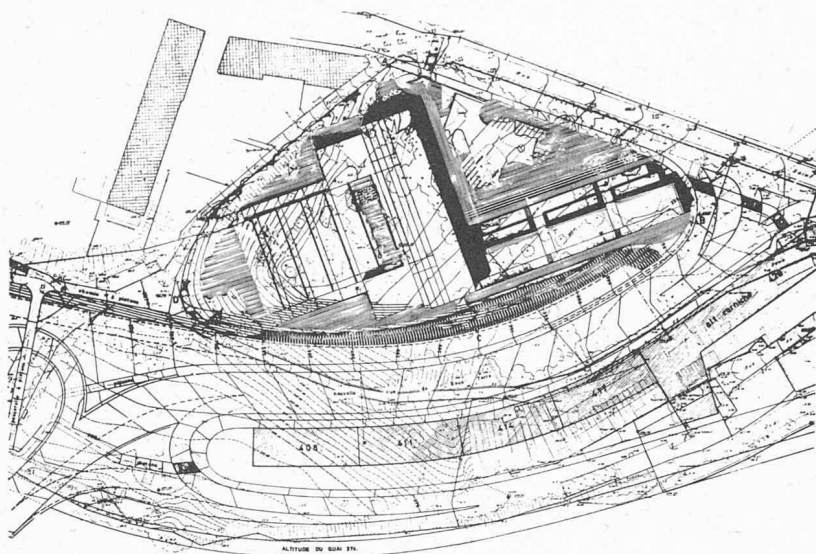
Le jury, après un examen analytique détaillé de chacun des projets restant en présence, décide de procéder à un quatrième tour d'élimination à la majorité des voix ; cinq projets sont écartés.

Après cette élimination restaient en présence neuf projets dont le jury rédige une critique détaillée.

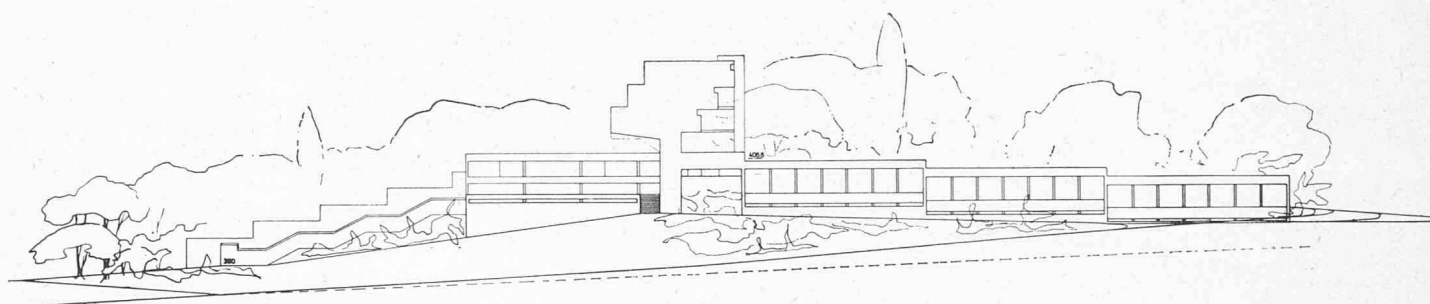
Tenant compte des critiques émises le jury décide de procéder à un tour d'élimination, au cours duquel sont écartés deux projets en raison principalement du

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

5^e prix : projet « Espace », MM. Georges Brera et Paul Waltenspühl, architecte F.A.S., ingénieur S.I.A., Genève.



Situation. — Echelle 1 : 1300.



Coupe E. — Echelle 1 : 1200.

Jugement du jury

Parti nettement affirmé d'une franche ouverture sur la seule échappée sur le paysage.

La composition répond à un esprit de système par trop rigide et s'adapte mal à la forme du terrain coupé par le bâtiment principal au détriment des espaces de verdure au-devant de ce dernier.

Les accès au bâtiment sont compliqués et peu clairement exprimés.

Parking suffisant.

Bonne organisation intérieure, à l'exception des auditoriums dont le dispositif et l'éclairage sont critiquables.

Le caractère architectural reflète l'esprit de système du parti.

Cube moyen, mais terrassement assez important et mode de construction coûteux.

nombre d'étages excessif de classes normales qu'ils prévoient au-dessus du rez-de-chaussée.

Restaient en présence sept projets que le jury classe comme suit :

1^o projet « Classe » ; 2^o projet « Treize » ; 3^o projet « Unité » ; 4^o projet « Orienté » ; 5^o projet « Espace » ; 6^o projet « Sud-Est » ; 7^o projet « Yanaon ».

Après avoir procédé à un examen de contrôle de l'ensemble des projets, le jury considérant que le projet primé en premier rang présente d'éminentes qualités déclare, en application de l'article 11 du programme, que ce projet justifie l'attribution à son auteur du mandat d'exécution.

Compte tenu de cette décision, il répartit de la manière suivante la somme de 25 000 fr. mise à sa disposition pour l'attribution de prix : 1^{er} prix, 7000 fr. ; 2^e prix, 6000 fr. ; 3^e prix, 4000 fr. ; 4^e prix, 3500 fr. ; 5^e prix, 2500 fr. ; 6^e prix, 2000 fr.

En outre, le jury propose l'achat du projet n^o 9 « Isophote » pour le montant de 1500 fr.

Il a estimé que cet achat se justifiait en raison de la manière dont l'auteur a poussé son idée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences : concentration de l'enseignement dans des classes dotées d'un éclairage zénithal et sans ouverture verticale sur l'extérieur. Toutefois, si une telle idée peut être envisagée dans certains cas, elle a paru inacceptable dans la situation du terrain, car on ne pourrait comprendre de priver les élèves de l'école de l'avantage résultant de la large échappée dont ce terrain bénéficie du côté du sud-ouest.

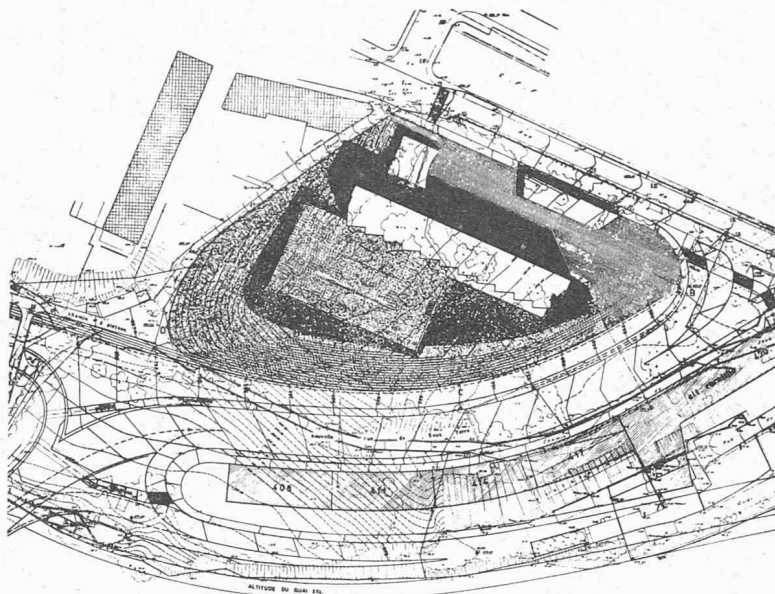
Conclusions

Arrivé au terme de ses travaux, le jury se plaît à constater l'excellente tenue et la haute qualité de la grande majorité des projets présentés, ainsi que l'intérêt des diverses solutions proposées.

Grâce à l'organisation de ce concours, il lui a été possible de recommander pour l'exécution un projet qui répond pleinement au programme et qui a résolu de la manière la plus satisfaisante les difficultés inhérentes au site.

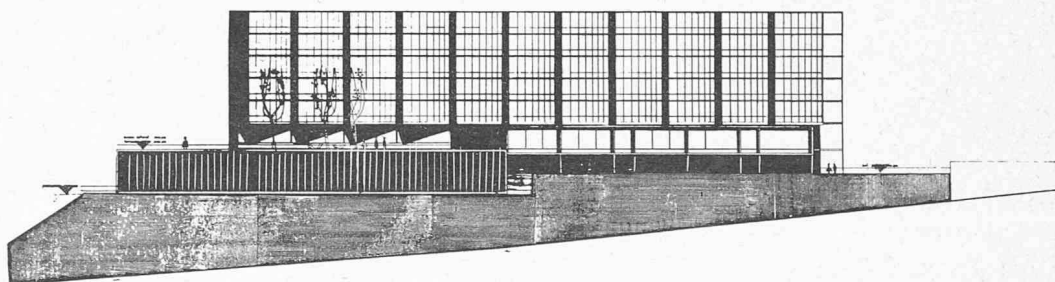
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE COMMERCE, A GENÈVE

6^e prix : projet « Sud-Est », M. René Schwartz, architecte F.A.S., Genève.



Situation. — Echelle 1 : 3000.

Façade.
Echelle 1 : 1200.



Jugement du jury

Parti très affirmé d'un bloc unitaire plus à l'échelle d'un bâtiment administratif que d'une école supérieure.

Bonne orientation générale des classes ; toutefois la baie derrière le pupitre du professeur n'est pas favorable à l'enseignement.

Bon aménagement des parkings, des accès et du préau largement ouvert du côté de la vue.

L'orientation intérieure est acceptable dans son ensemble, mais le rez-de-chaussée manque de transparence par l'encombrement dû aux classes spéciales. Le nombre de cinq étages sur rez n'est pas recommandable.

L'architecture est intéressante et sensible. Cube moyen mais terrassement important pour les salles de gymnastique.

Ayant ainsi arrêté ses conclusions, et signé le procès-verbal des décisions relatives à l'attribution et à la répartition des prix, ainsi qu'à l'achat d'un projet, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des auteurs des projets primés et du projet acheté.

Le palmarès des concurrents retenus s'établit en conséquence comme suit :

- 1^{er} prix, 7000 fr., M. Georges Addor, architecte S.I.A., F.A.S., à Genève.
- 2^e prix, 6000 fr., MM. André et Francis Gaillard, à Genève.

3^e prix, 4000 fr., MM. Arthur Lozeron, architecte S.I.A., F.A.S. et Marc Mozer, architecte S.I.A., à Genève.

4^e prix, 3500 fr., MM. Charles, Eric et André Billaud, à Genève.

5^e prix, 2500 fr., MM. Georges Brera et Paul Waltenpühl, architectes F.A.S., ingénieur S.I.A., à Genève.

6^e prix, 2000 fr., M. René Schwartz, architecte F.A.S., à Genève.

Achat : 1500 fr., groupe 11 : MM. Jacques Bardet, Pierre Borsa, Pierre Bussat, Alfred Damay, Jean-Pierre Dom, Jean Duret, Jean-Marc Lamunière, François Maurice, Jacques Nobile, Alain Ritter.

L'ACTUALITÉ AÉRONAUTIQUE x

L'explosion thermo-nucléaire souterraine

M. Camille Rougeron, grand spécialiste des questions aéronautiques, vient de consacrer, dans la revue *Forces aériennes françaises* de mai 1958 (n° 137), un très intéressant et assez complet article à une forme particulièrement élégante de l'utilisation pacifique de l'énergie thermo-nucléaire.

L'idée maîtresse est la suivante : effectuer une explosion thermo-nucléaire souterraine ; l'énergie dégagée

par l'explosion se transforme en partie en chaleur récupérable ; il suffirait alors de mettre en place un échangeur thermique ou un système quelconque, à circulation d'eau par exemple, pour récupérer une partie de la chaleur dégagée.

Rougeron estime qu'une bombe thermo-nucléaire équivalant à 20 mégatonnes ouvrirait une cavité sphérique de 20 millions de mètres cubes environ, dont la moitié serait occupée par de la roche fondue. Cette bombe de 20 mégatonnes¹ correspond à une énergie d'environ 4.10^{12} kcal.